

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Band: - (1897)
Heft: 2

Artikel: Organisation des écoles primaires de la ville
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-238351>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cation conduisit à des exagérations. Il est admissible que les livres d'arithmétique, de géométrie, de sciences naturelles, etc. soient les mêmes dans les écoles de la Suisse française, mais il ne saurait en être de même sans quelques inconvénients pour les manuels qui touchent à la vie littéraire, politique, tels que ceux de lecture ou d'histoire. Un livre de lecture, un traité d'histoire suisse à l'usage des écoles de Genève, doivent être pleins d'une sève genevoise, de même qu'un livre de lecture de Neuchâtel tiendra compte avant tout des exigences, des idées, des intérêts neuchâtelois. L'idée de l'unification des manuels, juste pour quelques-uns d'entre eux, doit observer cependant une question de mesure et respecter les questions d'adaptation intellectuelle qui sont liées aux différentes régions du pays.

M. le Président rappelle qu'en 1895 nous avons proposé entre autres les deux questions suivantes :

Education physique et hygiène scolaire.

Préparation des candidats à l'enseignement.

Il y aurait peut-être lieu de reprendre l'une ou l'autre de ces questions, ou même les deux. Le sujet proposé par M. Sené rentrerait tout naturellement dans le cadre de la première.

M. Rosier insiste sur la limitation à deux du nombre des questions envoyées au Comité directeur ; l'examen sérieux d'une question unique constitue déjà une tâche suffisante pour un congrès pédagogique.

Il est décidé que le choix définitif sera arrêté dans la prochaine assemblée ; le Comité est chargé de présenter des propositions.

4° Organisation des écoles primaires de la ville.

M. le Président met en discussion la question du temps pendant lequel les élèves doivent rester sous la direction du même maître. Il indique rapidement les raisons qui militent en faveur de l'idée d'augmenter ce temps. L'enseignement aurait une continuité, une cohésion plus grandes que ce n'est le cas actuellement, le maître, connaissant mieux ses élèves, pourrait mieux adapter ses efforts vis à vis de chacun d'eux, et il aurait le temps nécessaire pour établir avec les parents les relations indispensables.

La question mérite une étude sérieuse ; pour aujourd'hui nous ne pouvons que nous borner à un premier échange de vues.

M. Louis Favre appuie vivement M. Baatard dans sa manière de voir ; il désire voir introduire, par la même occasion, la question de la coéducation des sexes, qui rallie chaque jour des adhésions nouvelles et a même reçu une importante

sanction par sa réalisation dans les écoles primaires et secondaires de Zürich. Une discussion objective fera certainement disparaître les objections, les préventions nombreuses qui existent encore à cet égard.

M. *Thorens* abonde dans le même sens en ce qui concerne la coéducation. Partisan de l'extension de la période passée par un élève sous les ordres d'un même maître, il ne voudrait pas que l'on dépassât le terme de deux ans car l'enfant ne doit pas être habitué à l'idée que tout, dans la vie, se passe sous une direction uniforme; il faut, dans son intérêt, lui donner le sens de la lutte qui l'attend à la sortie de l'école.

MM. *Pesson* et *Grosgurin* se déclarent d'accord sur la limitation à 2 ans; une période plus longue pourrait faire naître des déficits dans certaines branches, déficits qui sont réparables si l'enfant passe dans plusieurs mains pour s'instruire.

M. *Louis Favre* voit dans le système suivi dans les écoles allemandes un moyen facile de parer à de tels déficits; il consiste à inviter les maîtres dont l'enseignement présente certaines lacunes à assister à des leçons données par ceux de leurs collègues dont la compétence est incontestable.

Vu l'heure avancée la continuation de la discussion est remise à la prochaine séance.

Aucune proposition individuelle ne se faisant jour, la séance est levée à 5 heures.

Le Bulletinier : LOUIS GROSGURIN.

CONVOCAATION

La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 24 juin 1897, à 2 h. précises, en son local, Petite Salle de l'Institut.

Ordre du jour :

- 1^o Communications du Comité.
- 2^o Choix des sujets d'étude à proposer pour le prochain Congrès.
- 3^o L'Ecole professionnelle et ménagère de jeunes filles (sujet introduit par M. Rosier, rapporteur de la Commission du Grand-Conseil).
- 4^o Organisation des écoles primaires de la Ville : temps pendant lequel les élèves doivent rester sous la direction du même maître.
- 5^o Propositions individuelles.

N. B. — *La Bibliothèque sera ouverte à 1 h. 1/2*